

# Contestations

## Document 3

[http://www.stat.gouv.qc.ca/jeunesse/1960\\_1979.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/jeunesse/1960_1979.htm)

### **10 septembre 1969 Émeute à Saint-Léonard**

Depuis 1967, la question de la langue d'enseignement pour les enfants allophones divise la communauté de Saint-Léonard, une ville de la banlieue montréalaise. Des parents francophones réclament l'enseignement obligatoire en français, tandis que des parents d'origine italienne, appuyés par des anglophones, défendent le libre choix entre l'anglais et le français. En septembre 1969, une série de manifestations est organisée à Saint-Léonard.[...] Elles entraînent des confrontations qui conduisent le maire de la ville à proclamer la Loi de l'émeute. Les événements de Saint-Léonard marquent le début de ce qui a été appelé " la bataille linguistique ".

### **28 novembre 1969 Loi 63**

Le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand fait adopter la Loi pour promouvoir la langue française au Québec (connue comme la loi 63). La loi consacre la liberté des parents de choisir entre le français et l'anglais comme langue d'enseignement pour leurs enfants. [...]Elle prévoit aussi que tous les enfants inscrits à l'école anglaise devront acquérir une connaissance d'usage du français.

### **31 juillet 1974 Loi 22**

Le gouvernement de Robert Bourassa fait adopter la Loi sur la langue officielle (connue comme la loi 22). Celle-ci affirme que " le français est la langue officielle du Québec . [...]Elle contient des mesures pour accroître la francisation des lieux de travail et des communications internes dans les entreprises.

### **26 août 1977 Loi 101**

Le gouvernement de René Lévesque fait adopter la Charte de la langue française (connue comme la loi 101). Elle limite l'accès à l'école anglaise aux seuls enfants dont un des parents a fait ses études primaires en anglais au Québec. Elle impose l'usage exclusif du français dans l'affichage.[...]. La Charte a un impact considérable sur le statut du français au Québec.